

## AVIS PUBLIC

### PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 505-2



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 505-2 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE NUMÉRO 505 – DISPOSITIONS RÉGISSANT LES PERMIS D'ARROSAGE.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 12h45 à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h, ainsi que sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 11 juillet 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 11 JUILLET 2019.

*Catherine Fortier-Pesant*

---

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/sb

\*\*\*\*\*